

### I. Mise à disposition des infrastructures\* (fixe au prorata du nombre de jours d'occupation):

1. Participation aux entretiens des infrastructures (grils techniques, gradins, etc.)	CHF 18.00	X	nb. de jours d'occupation
2. Participation à la consommation d'énergie	CHF 30.00	X	nb. de jours d'occupation

\* Dans le cadre d'une création (résidence ponctuelle), une réduction peut être consentie à titre de coproduction.

### II. Mise à disposition du matériel technique\* (variable et dégressive selon le coefficient de nombre de jours d'utilisation\*\*):

1. Mise à disposition du matériel lumière	CHF 100.00	X	coefficient de nb. de jours d'utilisation
2. Mise à disposition du matériel son	CHF 150.00	X	coefficient de nb. de jours d'utilisation

\* Dans les limites des équipements du Théâtre du Concert: pour toute demande technique extraordinaire (infrastructure, lumière et son, audiovisuel), le Théâtre du Concert est en partenariat avec la société Sound Patch, sonorisation et technique de spectacle (Neuchâtel).

\*\* Voir table VI. Coefficients de nombre de jours

### III. Prestations en personnel\* (variables selon le nombre de services - 1 service = 4 heures):

1. Prestation technique: par service	CHF 200.00	X	nb. de services
2. Prestation logistique (nettoyage, etc.): par service	CHF 150.00	X	nb. de services
3. Prestation administrative (secrétariat, accueil, etc.): par service	CHF 100.00	X	nb. de services

\* La présence d'au moins un technicien du Théâtre du Concert est obligatoire, sauf arrangement exceptionnel agréé par le responsable technique.

### IV. Prestation technique exceptionnelle: modification de la configuration de la salle\*:

1.1 démontage et remontage des gradins: par les techniciens du TdC	CHF 2'000.00
1.1 démontage et remontage des gradins: par au moins 5 personnes mises à disposition par le locataire	CHF 800.00
2.1 déplacement des gradins: par les techniciens du TdC	CHF 4'000.00
2.2 déplacement des gradins: par au moins 5 personnes mises à disposition par le locataire	CHF 1'600.00

\* Dans la configuration ordinaire du TdC, les gradins sont installés dans la salle en position frontale

Pour l'établissement du devis, la demande de location comprendra un bref descriptif de la manifestation et une fiche technique précise.

**V. Coefficients de nombre de jours d'utilisation:**

jour	coefficient
1	1
2	1.5
3	2
4	2.5
5	3
6	3.5
7	3.5
8	3.9
9	4.3
10	4.7
11	5
12	5.3
13	5.6
14	5.6
15	5.9
16	6.2
17	6.5
18	6.7
19	6.9
20	7.1
21	7.1
22	7.3
23	7.5
24	7.7
25	7.8
26	7.9
27	8
28	8
29	8.2
30	8.4

**VI. Contreparties**

En retour, la compagnie reçoit l'intégralité de la recette billetterie et fixe ses tarifs (nous imposons simplement le tarifs à 10CHF pour les membre de l'association la Maison du Concert et la CultureCarte Caritas ainsi que l'AG culturel à 15CHF).

Nous assurons un service de réservation (internet et téléphone), la billetterie, la buvette (dont la recette nous reviens) ainsi qu'éventuellement une distribution de flyers dans les établissement publics (essentiellement culturels et quelques bars).

De plus, le spectacle fait partie de notre saison et est intégré dans notre communication.